

Conditions particulières de participation

Nom de la session : pèlerinage en Bourgogne – sur les pas de Saint Jean Paul II

Lieux : Pologne – Cracovie / Kroscienko

Dates : lundi 14 septembre au lundi 21 septembre soit 8 jours / 7 nuits

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Raison sociale : Association diocésaine de Meaux – direction des pèlerinages (ADM – DD)

Siège social : 7 rue Notre Dame – 77100 MEAUX

Téléphone : 01.64.36.51.64

Courriel : pelerinages@catho77.fr

Immatriculation Atout France n° IM077110007 - SIRET - 78496240900016

Contrat RCP - MSC n° 20820044000287

Garantie financière : ATRADIUS n° 378267

Conformément à l'article R. 211-4 du Code du Tourisme et préalablement à la conclusion de tout contrat, veuillez trouver ci-joint les informations légales concernant l'organisation du pèlerinage en Pologne.

Ce voyage est référencé par le service des pèlerinages du diocèse de Meaux pour le compte du Pôle missionnaire de Lizy-la Ferté qui assure le suivi du dossier : Mr Bernard DEMOLON

Téléphone : 06.37.62.80.84

Courriel : bdemolon@gmail.com

PROGRAMME DE LA SESSION

Programme sous réserve de disponibilité à la réservation et sujet à modifications en fonction des impératifs locaux.

OFFRE TARIFAIRE ET CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PARTICIPATION

Merci de consulter aussi les Conditions Générales de Participation disponibles sur la plateforme VENIO dans l'onglet informations pratiques

JOUR 1 – Lundi 14 septembre 2026

Dans l'après midi, départ en autocar grand tourisme de LA FERTE SOUS JOUARRE pour ORLY – AEROPORT

Dîner pique nique (à prévoir)

20h35 – départ pour CRACOVIE par vol LOT 2152

Arrivée à l'aéroport de Cracovie à 22h50

Transfert au Centre de formation du Cénacle.

Installation, dîner et nuit

JOUR 2 – Mardi 15 septembre 2026

Petit déjeuner.

Départ pour le sanctuaire de la miséricorde divine dans le quartier de Łagiewniki, messe et visite.

Déjeuner libre.

Chapelet de la miséricorde divine

Retour à l'hébergement et dîner.

Après le dîner, visite libre de la place du marché de Cracovie.

JOUR 3 - Mercredi 16 septembre 2026

Petit déjeuner.

Départ pour Wadowice,

Messe à l'église où fut baptisé Saint Jean Paul II.

Visite du musée, maison familiale de Saint Jean Paul II et dégustation du « gâteaux du pape »

Déjeuner libre.

Retour à Cracovie,

Dîner et nuit à l'hébergement.

JOUR 4 - Jeudi 17 septembre 2026

Départ pour Częstochowa.

Messe dans la chapelle de l'Image miraculeuse de Notre Dame Noire de Czestochowa

Visite guidée du trésor et des remparts, montée à la tour

Déjeuner .

Retour à Cracovie,

Dîner et nuit à l'hébergement.

JOUR 5 - Vendredi 18 septembre 2026

Petit déjeuner

Visite guidée du centre-ville de Cracovie.

Déjeuner léger.

Visite guidée de la mine de sel de Wieliczka

Départ pour Krościenko à la villa Kinga.

Messe à l'église du Bon Pasteur a Krościenko.

Dîner et nuit à la villa.

JOUR 6 - Samedi 19 septembre 2026

Petit-déjeuner

Messe dans la vieille église,

Départ pour Sromowce Nizne.

Descente de la rivière Dunajec en radeau avec des montagnards.

Déjeuner libre.

Retour à Krościenko.

Dîner à la villa Kinga.

Visite libre du Centre Lumière et Vie à Krościenko.

Nuit à la villa

JOUR 7 - Dimanche 20 septembre 2026

Petit déjeuner.

Messe avec les paroissiens à l'église du Bon Pasteur a Krościenko.

Départ pour Zakopane au sanctuaire de Krzeptówki, priere, promenade sur rue Krupówki, excursion en téléphérique à Gubałówka

Déjeuner libre.

Retour à Krościenko.

Dîner et nuit à la villa Kinga.

JOUR 8 - Lundi 21 septembre 2026

Petit-déjeuner

Visite libre de l'autel papal à Stry Sącz

Visite et prière à la basilique Sainte-Marguerite à Nowy Sącz,

Déjeuner libre.

Transfert à l'aéroport a Cracovie.

Retour à Orly aéroport par le vol LOT 2151 de 17h10.

Arrivée à Orly à 19h40.

Retour en autocar grand tourisme à La Ferté sous Jouarre.

Arrivée vers dans la soirée.

■ TRANSPORT

Le transport aller et retour LA FERTE SOUS JOUARRE / ORLY AEROPORT sera assuré par la compagnie d'autocar Viabus en autocar grand tourisme

Le transport sur place est assuré en autocar de bon confort par une compagnie locale - Józef Chlebek - email : alicjakawkaa@gmail.com

Tel: 00 48 603605143 ; adresse : Os. Potok 266; 34-451 Tylmanowa; Pologne.

Le transport en avion est assuré par la compagnie LOT – Polish airlines

■ LIEU DE LA SESSION - HEBERGEMENT

La formule est une ½ pension sur toute la durée de la session du petit déjeuner du jour 2 au petit déjeuner du jour 8

L'hébergement se fera au centre de formation du Cénacle (ou équivalent) rue Koszalińska 12, 30-407 Cracovie (jour 1 à 5) et à la villa Kinga « Willa Kinga » (ou équivalent) , 6, rue Sobieskiego ; 34-450 Krościenko nad Dunajcem ; (jour 5 à 8)

La répartition des participants dans les lieux d'hébergement est réalisée par l'équipe d'organisation.

■ RESTAURATION

La prestation restauration est fournie soit à l'hébergement en ½ pension du petit déjeuner du jour 2 au petit déjeuner du jour 8 + les déjeuners des jours 4 et 5. Sans les boissons.

■ FORMALITES ADMINISTRATIVES, SANITAIRES ET DE POLICES

Formalités à accomplir :

Pour les ressortissants français, merci de vous munir de votre :

- Carte d'identité ou Passeport en cours de validité

■ ADAPTABILITE

Le programme comprend de la marche. Les sites visités ne sont pas tous équipés pour des personnes à mobilité réduite. **Cette proposition n'est donc pas adaptée pour des personnes ayant des difficultés de marche.**

■ PRESTATIONS

À titre informatif, susceptible de modification.

Les visites, excursions et autres activités seront données en langue française.

Le service des pèlerinages se réserve le droit, à tout moment, de modifier le programme et l'itinéraire en fonction du contexte local. Le participant ne pourra les refuser sans motif valable. Dans la mesure du possible, ils s'engagent à proposer un substitut de valeur équivalente.

La responsabilité de ADM-DDP ne saurait être engagée sur des prestations gratuites ou payantes non prévues au programme et non commandées par l'ADM-DDP (ajoutées sur place à la demande du client, proposées par un des fournisseurs de sa propre initiative).

■ CONDITIONS DE REALISATION

Cette session requiert un minimum de 50 participants afin de pouvoir se tenir. En deçà de ce nombre, elle pourrait être annulée (se référer au paragraphe *Annulation par l'ADM - DP* ci-après).

■ PARTICIPATION FINANCIERE

Pour cette session, la formule de participation est :

PRIX PAR PERSONNE établis le 13/03/2026 et pour un groupe minimum de :	56 participants
Prix TTC dont taxes aéroport & surcharge carburant susceptibles d'être réajustés jusqu'à l'émission des billets	985 €

Prix par personne en chambre à partager

Ce prix comprend

- le transport en autocar grand tourisme (compagnie VIABUS) pour les transferts LA FERTE SOUSJOUARRE / BEAUVAIS AEROPORT le jour 1 et retour 8
- les vols sur la compagnie LOT en classe économique de BEAUVAIS AEROPORT à CRACOVIE AEROPORT le jour 1 et retour le jour 8 tels que définis dans le programme ci-dessus.

- Les taxes aéroport au 12/03/2026 (sous réserve de modification à la date du départ) et un bagage par personne de 23 kg
- Le transport en autocar de bon confort pour toute la durée du séjour et tel que défini dans le programme.
- l'hébergement en demi-pension (hors boissons) en maison d'hôtes ou communauté de bon confort en chambre à partager pour toute la durée du séjour
- les déjeuners hors boisson du 4 et 5
- les droits d'entrée et services des guides mentionnés dans le programme
- l'assurance annulation-rapatriement auprès de la MSC
- les frais de dossier et de traitement des inscriptions sur la plateforme VENIO

Ce prix ne comprend pas

- l'acheminement du lieu du domicile au lieu du départ La Ferte sous Jouarre (jour 1) ou du retour (jour 8)
- les boissons lors des dîners à l'hôtel et des déjeuners des jours 4 et 5
- les déjeuners des jours 2 et 3 puis de sjours 6 à 8
- Le dîner du jour 1 (pique nique à prévoir)
- les éventuels quêtes aux messes
- les pourboires
- toute dépense à caractère personnel ou non mentionnée au programme

■ MODALITES DE PAIEMENT

Le montant total de la session est à régler 30 jours avant le départ.

Un acompte de 100 € est demandé à l'inscription. La possibilité d'étalement des paiements est proposée

Paieement individuel est à effectuer auprès de ADM – DP – coordonnées ci-dessus

■ ASSURANCES

Immatriculation et assurances

L'ADM - DP agit en tant qu'organisateur de voyages et est immatriculé à ce titre auprès du groupe d'intérêt économique Atout France sous le numéro IM077110007.

L'ADM - DP a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle d'organisateur de voyages auprès de la Mutuelle Saint Christophe assurances (277, rue Saint-Jacques 75256 PARIS cedex 05 - Tél. : 01 56 24 76 00, www.saint-christophe-assurances.fr). Cette police d'assurance porte le numéro 20820044000287.

L'ADM - DP a souscrit une garantie financière auprès de l'assurance- : ATRADIUS n° 378267

■ ANNULATION

Annulation par le participant

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, l'inscription à la session n'est pas soumise au droit de rétractation. Toutefois, le participant peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

Barème d'annulation (sur le montant de la participation total à la session)

- Avant le 10 juillet 2026 : 60 € (correspondants aux frais de dossier et acompte avion non remboursable)
- Entre le 11 juillet 2026 et le 11 août : 280 €
- Entre le 11 et le 30 août 2026 : 380 €
- Entre le 31 août et le jour du départ : la totalité soit 985 €

Toute annulation doit être signifiée à l'ADM - DD :

- soit par courriel envoyé à pastojeunes@catho77.fr

- soit par courrier postal avec accusé de réception envoyé à :
ADM – service jeunes
7 rue Notre Dame
77100 MEAUX

Le remboursement de la prestation suite à une annulation moins de 14 (quatorze) jours avant la date du début de la prestation est possible uniquement dans un cas de force majeure.
Cependant, il est précisé que les frais de dossier et d'assurances ne sont pas remboursables.

■ CONTACT - RESPONSABILITE - RECLAMATION

Contact

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le participant est tenu de la signaler au contact ci-dessus mentionné

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du participant.

En cas de difficulté sur place, le participant pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus – service des pèlerinages

Responsabilité

L'ADM - DP est responsables de la bonne exécution des services prévus à la présente notice et est tenue d'apporter de l'aide au participant en difficulté.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Cession du contrat

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder votre inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant le service concerné dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

Réclamation et médiation

Le participant peut saisir l' ADM - DP de toute réclamation, à l'adresse suivante : 7 rue Notre Dame – 77100 MEAUX par lettre avec accusé-réception et/ou par courriel à pelerinages@catho77.fr accompagné(e) de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le participant peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site www.mtv.travel

■ PRESTATAIRES CONCOURANT A L'ORGANISATION DE LA SESSION

VENIO

L'ensemble des données concourant à l'inscription du participant à la session sont gérées via le logiciel VENIO :

VENIO SAS au capital de 5 000 euros

2 rue du Pont Colbert – 78000 Versailles – France

www.venio.fr – contact@venio.fr - +33 (0)1 39 20 97 70

SIREN 897 966 966 – APE 6312Z – N° TVA FR32 897 966 966

■ FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD POUR LES CONTRATS DE VOYAGE A FORFAIT LORSQUE L'UTILISATION D'HYPERLIENS EST POSSIBLE (ARRETE DU 1^{ER} MARS 2018)

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'ADM - DP sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, l'ADM - DP dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable(s).

Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031632248&categorieLien=id>